



« Dans certains cas, les plantes invasives peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité locale et le fonctionnement des écosystèmes, la santé, les activités économiques. » P. FAYOLLE

Retours d'expérience : deux exemples de lutte

« ont donné les conséquences négatives que peuvent entraîner certaines plantes exotiques envahissantes, lutter contre ces dernières s'avère indispensable. Les exemples de lutte détaillés ici témoignent de leur difficile gestion, en donnant des pistes de solutions. »

L'ailante, *Ailanthus altissima*, arbre pouvant atteindre 25 mètres de haut a été largement utilisé comme plante ornementale pour la stabilisation des talus, en alignement, et également pour nourrir les vers à soie. Cette espèce, vite devenue envahissante, se propage rapidement sur les friches, bords de voies ferrées ou de route.

Lutte contre l'ailante

En milieu urbain, elle s'incruste dans les fissures et jointures le long des trottoirs ou des murs. Ses conséquences sont multiples : dommages sur les voiries, modification des paysages et compétition vis-à-vis d'autres plantes. Sa double

stratégie de reproduction, par graines (dissémination par le vent) et drageonnage, rend sa gestion très difficile. L'abattage des arbres, quelle que soit leur taille, provoque des rejets vigoureux sur les troncs et la prolifération de drageons. La métropole de Lyon a testé plusieurs méthodes. Pour les jeunes plants, l'arrachage manuel sur sol humide (en prenant soin de retirer toutes les racines) est la solution la plus efficace. Sur les arbres : abattage et dessouchage mécanique quand c'est possible. Sinon : une coupe manuelle ou mécanique des troncs, suivie d'un fauchage des rejets et drageons pendant au moins cinq ans, avec cinq à six passages annuels au rototril pour épuiser la

plante. Une autre solution est l'annelage du tronc (écorçage de la base du tronc sur une hauteur de 3 à 5 cm) qui provoque un dessèchement progressif. Pour limiter un trop fort développement de rejets et drageons, cette incision annulaire ne doit se faire que sur 80 à 90 % de la circonférence du tronc. Ce type de traitement est à éviter sur des zones fréquentées, car en se desséchant, l'arbre devient cassant. La ville de Lille a pratiqué cette opération sur trois gros sujets dans différents sites avec une réussite de 100%. La mort des arbres survient au bout de 2 à 3 ans. Le feuillage devient d'abord pâle, puis de plus en plus clairsemé, jusqu'à défoliation totale. La suppression régulière des



LYON METROPOLE

L'annelage du tronc (écorçage de la base du tronc sur une hauteur de 3 à 5 cm et 90 % de la circonférence) a pour but de provoquer un dessèchement progressif de l'ailante en une ou plusieurs années.



SEBASTIEN CHAMPION

Ambroisie à feuilles d'armoise.

rejets et drageons doit être systématique, deux des trois sujets ayant fortement rejeté de la souche.

SNCF réseaux mène actuellement une expérimentation sur l'ailante à proximité de Clermont-Ferrand. Le long des voies ferrées, cette espèce prolifère en certains endroits et représente un danger pour la circulation des trains et des agents. De plus, sa présence rend plus complexe la maintenance des dépendances vertes le long des voies. Différentes méthodes ont été testées : bâchage, écorçage, dévitalisation chimique, dessouchage, rognage.

Sur l'ensemble des modalités, les premières repousses apparaissent à partir de mi-mai. Une réaction beaucoup plus vigoureuse est observée à partir de mi-juillet (rejets et drageons). Sur les sujets écorcés, un fort taux de repousses (rejets et surtout drageons) est observé. L'écorçage par annelage pratiqué sur la totalité de la circonférence du tronc peut expliquer cette vitalité. De nouveaux essais seront pratiqués en laissant 10 % d'écorce, et en réalisant l'écorçage au collet.

Aucune repousse sur la zone bâchée. Par contre, des repousses apparaissent en périphérie au niveau de la fixation de la bâche et des liaisons avec les ouvrages (bordures bétonnées, ballast). Le rognage n'est pas recommandé car il présente de forts taux de repousses. Et la méthode chimique ne peut plus aujourd'hui être conseillée.

Lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise

L'ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia*, est une plante herbacée annuelle originaire des Amériques. Elle a été introduite en Europe à la

fin du XIX^e siècle. Depuis 2017, l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente et l'achat de cette plante sont interdits en France.

L'Est de la France est une zone très touchée par cette envahissante. La Fredon Franche-Comté y coordonne la lutte depuis une dizaine d'années. Et la première action, c'est la communication. « Le problème est que les gens s'intéressent à la problématique quand elle est déjà installée » souligne Laurent Rebillard, responsable du pôle santé du végétal à la Fredon Franche-Comté. Un autre point important pour la lutte : former des référents ambrosiés. Chaque collectivité est incitée à nommer un référent afin d'organiser la lutte avec la Fredon. Ils ont pour missions : la communication, savoir où la plante est présente, et inciter son élimination avant floraison, afin d'éviter la propagation du pollen, puis des graines. En parallèle, la Fredon est chargée de suivre l'évolution de la plante

sur son territoire. Par exemple, elle met à jour régulièrement une cartographie de la présence de l'ambrosie.

La lutte mise en place par la Fredon Franche-Comté peut aider à programmer une lutte précoce dans des régions où l'ambrosie est encore peu présente. La Fredon Île-de-France, par exemple, commence tout juste. 106 sentinelles sont déployées sur tout le territoire pour signaler la présence de la plante. Et des comités techniques sont en cours de réflexion. Elle souhaite axer en particulier sur la lutte en agriculture, car cette plante, qui prête à confusion, n'est pas toujours reconnue par les agriculteurs : ils peuvent la propager malgré eux.

Attention, pour les horticulteurs, parfois des composts mal désinfectés peuvent amener à propager la plante. Et dans certaines potées fleuries, l'ambrosie peut même prendre le dessus sur la plante.

Claude Thiery et Léna Hespel

Prendre en compte les plantes envahissantes lors d'un chantier

Face à un développement des plantes exotiques envahissantes (PEE) et leurs impacts écologiques, économiques et sanitaires, la filière horticole n'est pas la seule concernée. La prise en compte de cette problématique se fait à toutes étapes d'un chantier : parfaite connaissance des plantes et de la réglementation, coordination et retranscription des engagements entre les différents acteurs, accompagnement par des écologues. La « montée en

compétences » des différents acteurs est primordiale pour espérer lutter contre le développement de ces espèces. Benjamin Thinon, du bureau d'études Biodiversité Formation Conseil, propose des formations adaptées selon les acteurs et le type de compétences requises :
- **Le maître d'ouvrage** : sa formation porte sur des connaissances générales sur les plantes envahissantes, identification des sites à risque, éta-

pes sensibles lors du chantier et réglementation.
- **Le maître d'œuvre** : il doit intégrer les EEE dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et en tenir compte lors de l'analyse des offres. Il doit mettre en place des procédures de veille et des outils de suivis, et réagir en cas de découverte.
- **La formation des entreprises de BTP et paysagistes** porte sur la reconnaissance des plantes, les méthodes de prévention et les moyens de lutte.